

modeste sanctuaire en bois dédié par Champlain à *Notre-Dame de Recouvrance*, en souvenir de la restitution de la colonie à la France en 1632.

Pour répondre à la piété et au désir des habitants, les Jésuites, chargés à cette époque de la paroisse, y avait introduit quelques-unes des saintes pratiques répandues dans l'Église et dont l'expérience a montré la grande utilité pour les fidèles.

En 1656, la confrérie du scapulaire fut érigée dans la chapelle Saint-Joseph, par le P. Poncet. On possédait déjà, depuis plusieurs années, les lettres patentes du général des Carmes, pour cette érection, mais l'exiguïté du sanctuaire ne s'était guère prêtée jusque là à ces pieux exercices.

Le premier mai de l'année suivante (1657), fut installée dans la chapelle Sainte-Anne — troisième autel de l'église paroissiale — la confrérie de Sainte-Anne, pour les menuisiers, affiliée un peu plus tard à celle de Paris (1659), et enrichie d'indulgences par Alexandre VII et Innocent XII.

Après ces deux fondations, les Jésuites songèrent à former parmi les hommes de la ville, une congrégation de la sainte Vierge. Ces pieuses associations sont un puissant moyen d'inspirer à ceux qui en font partie, l'amour et l'émulation de la vertu. Les membres se prêtent, sous l'égide et la protection de la Vierge MARIE, le secours mutuel de leurs exemples, de leurs prières, de leurs conseils et de leurs bonnes œuvres. « La congrégation de la très sainte Vierge, dit le P. Leclercq, récollet, n'a pas opéré moins de fruits en Canada que partout ailleurs. Les personnes de tout état, un peu vertueuses, se piquent d'honneur d'y être associées.

Le P. Poncet, curé d'office, sous l'administration du P. de Quen, supérieur des missions du Canada, fut chargé de jeter les fondements de cette congrégation. C'est le même P. Poncet qui, quelques années auparavant, avait été victime de la cruauté des Iroquois. Enlevé par eux en 1653, près de Sillery, et emmené captif dans leur pays, il eut à subir pendant deux longs mois d'indicibles tourments : on ne lui épargna ni les bastonnades, ni le supplice de la faim et de la soif ; il eut les doigts brûlés et l'index de la main gauche mutilé. Il s'attendait de jour en jour à mourir de la main de ces barbares, et offrait sa